

-REUNION DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 26 novembre à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 19 novembre 2020

Secrétaire : M. POISSON Eric

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, MME LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, MME PLAIRE Alégria, M. GREMILLET Julien

Excusée : Mme EUZENAT Annick



- REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT CONTRACTE PAR LA COMMUNE DE CUHON AU NOM DU SIVOS POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION PARTIELLE ET EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de CUHON a contracté en 2009 (sur 15 ans) un emprunt d'un montant de 39 100 € concernant la réalisation de travaux à l'école.

L'emprunt est remboursé chaque année à la commune par le SIVOS ; aucune délibération n'avait été prise jusqu'à maintenant concernant ce remboursement ; Monsieur le Trésorier demande une délibération (dernière échéance en 2024).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement par le SIVOS de l'emprunt d'un montant de 39 100 € contracté par la Mairie en 2009 au nom du SIVOS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- SATG : PROPOSITION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES ALARMES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession une proposition de la SATG pour un contrat de maintenance des alarmes des bâtiments communaux.

Dans son contrat, la SATG propose une visite par site par an afin de faire les opérations suivantes :

- test des batteries
- vérification du bon état des chargeurs et/ou onduleurs
- vérification de l'état des répartiteurs de distribution et des cordons
- vérification des accès opérateurs
- vérification de la télémaintenance
- sauvegarde de la base de données
- contrôle des tables d'anomalies
- établissement d'un rapport d'intervention

Pour un montant de 55.70 € HT par site

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec la SATG

- SAINT ELOI FOUGERE : DEVIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que des traces de moisissure apparaissent sur les plaques du plafond dans les toilettes de l'école, des filles et des garçons.

Il a en sa possession un devis de SAINT ELOI FOUGERE qui propose le passage d'une caméra afin de rechercher d'éventuels chocs thermiques provoquant de la moisissure sur les plaques, pour un montant de 87.35 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer le devis.

- SAINT ELOI FOUGERE : CONTRAT DE MAINTENANCE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession une proposition de contrat de maintenance, de l'entreprise Saint Eloi Fougère, pour l'entretien de la ventilation de la salle des fêtes, mairie et WC de l'école.

Le devis est d'un montant de 622.22 € TTC annuel.

Après discussion le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter à nouveau l'entreprise St Eloi Fougère afin d'obtenir un devis uniquement pour l'entretien de la ventilation de la salle des fêtes et une intervention ponctuelle pour la Mairie ; une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

En ce qui concerne l'entretien de la ventilation des WC de l'école, le Conseil Municipal considère que l'entretien revient au SIVOS.

- SOREGIES : AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT 2020 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CUHON a signé en 2016 une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de CUHON qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année.

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature et pourra faire l'objet d'un renouvellement à sa date anniversaire, par un avenant spécifique précisant expressément la valorisation pour le Mécène du don.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à signer un avenant à la convention de Mécénat qui prend effet au 1^{er} janvier 2020.

- COLIS DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES DE 80 ANS ET PLUS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion MME Plaire Alégria a été chargée d'obtenir des devis pour la confection des colis aux personnes âgées.

Mme PLAIRE Alégria informe qu'elle a en sa possession 2 devis pour un montant de 30 € environ par personne soit :

- Le Chai des Goulipiats de Neuville de Poitou (produits salés divers)
- Les Senteurs des Mets de Mirebeau (produits sucrés/salés)

Après avis de la commission « fêtes et cérémonies » et délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de commander 32 colis (1 décès depuis la réunion d'octobre 2020) de 30 € environ par personne aux Senteurs des Mets de Mirebeau.

Les colis seront distribués par certains membres du Conseil Municipal.

- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL M. GANGNEUX PATRICK :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 17 juillet 2020 il a été décidé de suspendre le service de transport des seniors le mercredi matin pendant une durée de 4 mois, soit du 1er septembre au 31 décembre 2020 inclus (afin de respecter le contrat de 18 mois autorisé par le Centre de Gestion) et de reprendre le service en janvier 2021 avec M. GANGNEUX Patrick.

Monsieur le Maire propose de faire un contrat de 3 mois de janvier à mars 2021.

Après délibération :

- M. LEBRAS André propose de faire un arrêt supplémentaire d'un mois
- Mme LUNEAU Véronique s'abstient
- le reste du Conseil Municipal est d'accord pour un contrat de 3 mois à compter de janvier 2021 jusqu'à mars 2021.

Dans ces conditions le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail avec M. GANGNEUX Patrick, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, pour une durée de 3 mois, à compter du 6 janvier 2021 jusqu'au 31 mars 2021 en fonction des heures de travail effectuées par mois ; soit 4 heures par semaine.

- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL MME SAVATIER SYLVIE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que MME SAVATIER Sylvie effectue 4 heures de ménage par mois à l'église.

Son contrat de travail arrive à la durée maximum autorisée de 18 mois par le Centre de Gestion.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire un arrêt de 4 mois et de reprendre Mme SAVATIER Sylvie à compter de mai 2021 pour effectuer 4 heures de ménage à l'église.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU : GROUPEMENT DE COMMANDE BALAYAGE DES VOIES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail, le 20 octobre 2020, de la CCHP, qui lors de sa réunion du Conseil Communautaire du 10 décembre 2019 a décidé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché portant sur les

prestations de balayage des voies et souhaite savoir si la nouvelle équipe municipale désire intégrer ce groupement de commandes.

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne souhaite pas intégrer ce groupement de commande étant donné que la commune de CUHON possède une balayeuse utilisée par l'agent communal pour le balayage des voies.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU : PRESENTATION DU PLUI :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une présentation du « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » PLUI a été faite lors de la conférence des maires du 15 octobre 2020.

Actuellement la commune de CUHON, applique le Règlement National d'Urbanisme » RNU, sous couvert de la Direction Départementale des Territoires pour toutes ses demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable des travaux, certificat d'urbanisme...)

La commune a 3 ans pour mettre en compatibilité ses documents avec le SCOT du Seuil du Poitou : document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 20 années (approuvé le 11 février 2020) soit en PLU communal soit en PLUI (avec la CCHP).

Le PLUI se veut être, aujourd'hui, l'outil de planification le plus opérant pour un aménagement efficient du territoire ; il est le document d'urbanisme de référence pour un EPCI, il permet une vision globale et stratégique, sur un territoire plus vaste.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune devra prendre une délibération dans le courant du 2^{ème} trimestre 2021 afin d'accepter ou pas le transfert automatique de la compétence PLUI à la CCHP.

- QUESTIONS DIVERSES :

- CCHP : désignation des représentants aux Comités Locaux Eaux de Vienne :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER est intervenu en Conseil Communautaire le 19 novembre dernier afin de présenter aux élus communautaires les modalités d'organisation de la gouvernance au sein du Syndicat et en lien avec les EPCI.

Des Comités Locaux se réuniront 2 fois par an au sein des territoires et auront pour rôle de :

- recenser les besoins locaux,
- d'assurer la gestion des affaires locales et des enveloppes de travaux,
- d'examiner la comptabilité analytique du comité en assainissement

Cuhon appartient au Comité Local Ouest ; il est demandé à, chaque commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après discussion, le Conseil Municipal désigne :

- M. BIGOT Florent : titulaire
- M. GARANGER Philippe : suppléant

- Devis toiture école :

M. GREMILLET Julien informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession 2 devis de l'entreprise MORIN-ETAVARD de Saint Jean de Thouars pour la réfection de la toiture de l'école.

- version 1 : couverture en ardoises 218 m2 environ pour 43 794.05 € TTC
- version 2 : couverture en tuiles 218 m2 environ pour 33 470.38 € TTC

Le Conseil Municipal demande à M. GREMILLET de solliciter d'autres entreprises afin d'obtenir d'autres devis et prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

- Intervention de M. BIGOT Florent :

M. BIGOT demande à Mme LUNEAU Véronique, déléguée au SIVOS, de bien vouloir informer le SIVOS d'une demande de la part des parents d'élèves pour l'installation d'une sonnette à l'école de Vouzailles.

Mme LUNEAU prend note de la demande.

- Curage des fossés :

M. LEBRAS André informe le Conseil Municipal que la DDT a procédé au curage des fossés suivants :

- au niveau du cimetière
- à la sortie de Cuhon direction la Bourrelière
- à la sortie de Cuhon route de Maisonneuve

- Micro tracteur :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un micro tracteur, actuellement en panne ; il a en sa possession un devis de la SARL BAUDINIÈRE de Lencloître pour un montant de 200 € TTC environ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la réparation du micro tracteur.

